

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11 JUIL. 2017
ID : 056-215601626-20170628-DB20170636A-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 28 Juin 2017

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE
POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 – ECOLE FRANCOIS TANGUY**

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 29
Pouvoirs : 4

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE
POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 – ECOLE FRANCOIS TANGUY**

Rapporteur : Héléne BOLEIS

La collectivité finance depuis de nombreuses années les écoles privées François Tanguy et Diwan, toutes deux situées à Lorient.

L'organisation spatiale de l'habitat sur le territoire fait qu'il est difficile pour un certain nombre de familles de scolariser leur enfant dans les écoles publiques du territoire, la partie nord est de la commune n'étant pas pourvue en établissement scolaire.

Afin de ne pas pénaliser les familles ploemeuroises concernées, il apparaît donc judicieux d'accompagner la scolarisation des ploemeurois dans l'école François Tanguy et d'augmenter de 1% le versement de la participation à cette école pour l'année scolaire 2017-2018 par rapport à l'année scolaire 2016-2017.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi 14 juin 2017 et de la commission « Finances et ressources humaines » du vendredi 16 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'augmentation de 1% pour le versement de la participation à l'école François Tanguy pour l'année scolaire 2017-2018 :
- 568,63 € par élève ploemeurois de maternelle
 - 311,08 € par élève ploemeurois en élémentaire.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 2 CONTRE (Michel Le Mestralan – Thierry Le Floch)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

**Ronan LOAS,
Maire**

